

## Plan vélo de Montreuil

### Un espace public mieux partagé pour une ville plus apaisée

Les élus de la Ville de Montreuil, réunis le 27 juin en conseil municipal, ont adopté un Plan vélo sur 5 ans, destiné à rendre ce mode de déplacement alternatif à la voiture, plus populaire en programmant des aménagements qui en facilitent et en sécurisent la pratique. Il sera évalué chaque année en concertation avec les usagers.

L'adoption de ce plan arrive au moment où l'ensemble des quartiers de Montreuil passent en zone à 30 km/h (seuls 11 km de voies départementales sur 140 km de voirie, demeurent à 50 km/h), transformant Montreuil en une « ville à 30 km/h » ce qui autorise la généralisation des double sens cyclables pour toutes les rues à sens unique.

Ce Plan vélo concrétise l'attachement de la Ville de Montreuil à concevoir des politiques publiques de déplacement qui préservent l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre pour améliorer la qualité de vie en ville. Ce mode de déplacement est performant, économe, souvent plus rapide que la voiture sur de courts trajets et bon pour la santé (1/2 h de vélo par jour divise par deux les risques de maladies cardio-vasculaires).

L'objectif que se fixe la Municipalité avec ce Plan vélo, est d'atteindre, d'ici 2022, une part modale du vélo en ville de 10 % contre 3,3 % aujourd'hui. Pour parvenir à remporter ce défi, **Montreuil se concentre sur la levée des craintes d'utilisation du vélo en zone urbaine dense. Ces craintes sont liées au sentiment de manque de sécurité face aux conducteurs de véhicules motorisés.** C'est pourquoi, le Plan vélo va notamment contribuer à :

- améliorer les aménagements et itinéraires cyclables continus, structurants et sécurisés pour renforcer et apaiser le partage de la voirie ;
- augmenter l'offre de stationnement sécurisé, dans les nouvelles constructions et sur l'espace public (cf. nouveau parc de stationnement Véligo' ou l'arrivée de 20 Vélobox dans les rues) ;
- garantir un meilleur partage de la voirie par des aménagements luttant contre les points noirs de vitesse et d'insécurité routière, en confortant ainsi le passage à la ville à 30 km/h, effectif fin juin ;
- poursuivre l'expérimentation de la suppression des répétiteurs installés sur les feux tricolores créant naturellement un sas-vélo qui renforce la sécurité des cyclistes et piétons ;
- soutenir le marquage Bicycode permettant d'identifier un vélo volé ou perdu.

### **Une politique municipale déterminée à donner aux cyclistes toute leur place**

Dès cet été, le point noir de la Croix-de-Chavaux, ressenti comme dangereux par de nombreux cyclistes, est traité. Des expérimentations d'aménagement et de marquages au sol y matérialisent de nouveaux itinéraires cyclables, renforcent la continuité des circulations et sécurisent les traversées.

Avec ce plan, Montreuil s'affirme comme une ville attentive à la pratique du vélo avec **25 km d'itinéraires cyclables, 2 200 places de stationnement, 11 pompes à vélo publiques en libre service, l'installation de la 1ère borne publique de réparation de vélo en Île-de-France**, cet été, à la Croix-de-Chavaux, une augmentation de **13 à 21 stations Vélib'**, de multiples associations de cyclistes et points de vente.

**Contact presse** : Barbara Lux, attachée de presse du Maire Patrice Bessac / 06.80.51.66.26 – [barbara.lux@montreuil.fr](mailto:barbara.lux@montreuil.fr)  
Jean Tilloy, attaché de presse de la Ville de Montreuil / 06.63.12.85.10 / 06.30.71.80.07 / 01.48.70.60.38 – [jean.tilloy@montreuil.fr](mailto:jean.tilloy@montreuil.fr)